

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03 septembre 2020

Enedis signe la convention nationale Action Cœur de Ville pour accélérer le déploiement de solutions de transition écologique dans les villes

Le 2 septembre 2020, Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ont signé une convention nationale actant l'engagement d'Enedis dans le programme gouvernemental Action Cœur de Ville. Enedis entend ainsi contribuer, aux côtés des collectivités, aux projets de transition écologique des Villes, autour de la rénovation des bâtiments, du développement de l'auto-consommation ou encore des mobilités propres. Enedis devient membre actif du Conseil d'orientation du programme.

Un engagement au plus près des territoires

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain et à ce titre est présente sur 199 des 222 villes du Programme. En signant la convention nationale « Action Cœur de Ville », Enedis affiche sa volonté d'accompagner les villes adhérentes pour favoriser des projets de développement local, en lien avec les enjeux de transition écologique : mise à disposition de données énergétiques ou cartographiques, appui à la maîtrise énergétique des bâtiments communaux, appui à la réalisation d'un éco-quartier, au développement de la mobilité électrique ou aux projets d'autoconsommation individuelle et collective. Enedis apportera son expertise et son ingénierie en s'appuyant notamment sur l'utilisation des compteurs communicants et la mise à disposition des données.

Enedis propose ainsi, dans le strict respect de ses missions de service public, un panel de solutions d'accompagnement qui soutiennent les axes de revalorisation du Programme Action Cœur de Ville.

Une dynamique porteuse depuis 2 ans

Depuis fin 2018, Enedis est engagée dans 75 programmes « Action Cœur de Ville ». Ainsi, avec la ville de Chaumont en Haute-Marne, Enedis établit une cartographie des zones énergivores pour cibler les actions d'économie d'énergie à mener, développer un réseau de plus en plus intelligent et à moyen terme, faire bénéficier les habitants d'une réduction de leurs dépenses énergétiques.

A Lunéville, en Meurthe-et-Moselle, la convention porte sur l'optimisation de l'emplacement d'installations de production d'ENR ou de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le programme Action Cœur de Ville

Le Gouvernement a présenté en mars 2018 son programme national « Action Cœur de Ville ». Ce plan vise à faciliter et à soutenir les projets des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centre-ville, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes dites « moyennes ». Basé sur une approche globale, le plan « Action cœur de ville » s'articule autour d'un ensemble de mesures pour aider les communes et les intercommunalités à mobiliser l'expertise et les ressources nécessaires à leurs projets. Il propose également des mesures en faveur des commerces, activités économiques et de services ; les propriétaires et les locataires en centre-ville ; les promoteurs immobiliers et les bailleurs, ainsi que les résidents et les visiteurs.

Pour Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis « La signature de cette convention confirme le rôle majeur du service public de distribution d'électricité dans la transition écologique et l'ambition d'Enedis d'accompagner les territoires pour la mettre en œuvre de manière concrète. »

« Grâce à ce partenariat qui offre aux villes du programme ACV toute l'expertise en matière de transition énergétique d'ENEDIS, Action Cœur de Ville devient plus que jamais un moteur de la relance territoriale et écologique. Cet enjeu sera au cœur des travaux de la Rencontre nationale Action cœur de ville du 8 septembre avec les maires et élus des villes bénéficiaires du programme » souligne Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Service Presse Enedis
service-presse@enedis.fr
+33 (0)1 47 74 75 98